



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le vendredi 26 janvier 2024 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Francis Bérard, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2024

Délibération n° 202411 : Validation cycle de piscine de l'école

Présents : 12

Mmes, T. Bérard, C. Levraud, M. Robitaillié, A. Souda-Français, MM G. Augier, F. Bérard, O. Couderc, R. Dukers, G. Hogrel, C. Laveuf, C. Migner, M. Sacy.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Mme H. Marguerie donne pouvoir à M. O. Couderc, Mme E. Bonachera donne pouvoir à G. Hogrel, M. C. Migner donne pouvoir à M. L. Lefèvre.

Absent excusé : 0

Absent : 0

Secrétaire de séance : Audrey Souda-Français

Vu la demande faite par Madame la Directrice de l'école concernant le cycle de piscine prévu pour l'année scolaire 2023/2024, à Saint André de Cubzac pour 4 classes ;

Vu le rapport de la commission école rappelant :

En 2021 et 2022 avec le bus de la mairie et la gratuité de la piscine de bourg, la mairie a payé 0€ (sans tenir compte du coût du bus et son chauffeur)

En 2023, pour 13 séances à la piscine de bourg et la location du bus, la mairie a payé 1805,08€

En 2024, avec 10 séances pour 4 classes, plus la location du bus, on en est à 4408€ HT avec une tva à 20% que la mairie ne pourra pas récupérer car c'est du fonctionnement soit un total de 4909,60€. Ce qui fait une augmentation de 144,21% ;

Vu que Madame la Directrice de l'école avec son équipe avaient fait le choix de limiter à deux classes le cycle piscine afin de limiter le coût

Le Conseil Municipal vote à **la majorité** la validation du cycle piscine pour 4 classes.

Pour : 14

Contre : 1 M. F. Bérard

Abstention : 0

Le Maire,

- Accomplit tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 033-213303399-20240126-202411-DE



Extrait de délibération n°202411 du CM du 26 janvier 2024, page 2

Pour extrait certifié conforme
Fait à Prignac et Marcamps,
Le 26 janvier 2024

Secrétaire de séance,
Audrey Souda-Français



Le Maire
Francis Berard

